



<https://datan.fr/>

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil scientifique du projet DATAN est composé de 6 universitaires, français et étrangers, spécialistes des études législatives.

Il vise à garantir la validité scientifique et l'éthique des choix méthodologiques opérés pour la constitution de la base de donnée, sa mise en ligne et son exploitation. Il veille à la neutralité de DATAN vis-à-vis des organisations politiques et des institutions parlementaires.

Le Conseil scientifique se réunit une fois par an pour évoquer les avancées du projet et valider les grandes options de son développement. Il prend ses décisions par consensus dans la mesure du possible et, à défaut, à la majorité des suffrages exprimés.

Certaines questions urgentes pourront être tranchées par échanges de courriels.

Sur la suggestion d'un de ses membres, le Conseil scientifique peut se saisir de toutes les questions qu'il juge pertinentes.

Les membres du Conseil scientifique ont vocation à utiliser les données produites dans le cadre de DATAN et à les faire connaître dans le milieu académique, la société civile et auprès des médias.

Le Conseil scientifique est composé de :

- Katrin AUDEL, Head of Research Group European Governance and Public Finance, Institute for Advanced Studies, Vienne
- Nathalie BRACK, Professeure au département de science politique de l'Université Libre de Bruxelles
- Olivier COSTA (Président), Directeur de recherche au CNRS, Centre Émile Durkheim, Sciences Po Bordeaux
- Isabelle GUINAUDEAU, Chargée de recherche au CNRS, Centre Émile Durkheim, Sciences Po Bordeaux
- Nicola LUPO, Professeur de droit constitutionnel, Université Luiss-Guido Carli, Rome
- Olivier ROZENBERG, Associate Professor, Centre d'Études européennes, Sciences Po, Paris